

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°447

SÉANCE du 12 DECEMBRE 2018

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 14/12/2018

Étaient présents : ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Claude, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, PREVOST Alain, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, VAHE Daniel, VAN GHELDER Alain, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs : BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, CAYET Alain donne pouvoir à Alain VAN GHELDER, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre, DERUY Isabelle donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à Philippe CARTON, HECQ David donne pouvoir à Pierre ANSART, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Didier THUILOT, NORMAND Arnold, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel donne pouvoir à Pierre COLLE, THIEBAUT Véronique, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à Evelyne DROMART.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 38
- Pouvoirs : 12

Vote :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

— • —

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat, dont la tenue est obligatoire dans les deux mois précédant l'examen du budget, permet d'en évoquer les grandes orientations.

Il permet également d'informer de la situation financière du Syndicat mixte et doit faire l'objet de la présentation d'un rapport comportant des informations sur les éventuels engagements pluriannuels envisagés, une présentation des effectifs, ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération soumise au vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'État et aux EPCI membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité syndical.

Résultats 2018

La première esquisse du Compte Administratif 2018 montre que l'exécution budgétaire sera conforme aux prévisions. Globalement, les engagements budgétaires de 2018 ont été tenus. Les prévisions de résultats de l'exercice 2018, estimés à ce jour à environ 160 000 €, nous permettent de voir l'avenir sereinement.

Je tiens à préciser ici que la bonne santé financière de notre syndicat est la conséquence de deux facteurs. Le premier est la bonne gestion au quotidien de nos dépenses de fonctionnement, le second tiens à l'obtention de recettes, complémentaires aux cotisations, perçues en 2017 et 2018. Il s'agit de recettes issues du boni de liquidation de l'association « Arras Pays d'Artois » d'un montant de 59 158 €, d'une subvention de la région pour le financement d'un poste de cheffe de projet, d'un montant de 24 466 €, ainsi que, et je pense qu'il faut le noter, une Dotation Générale de Décentralisation, d'un montant total de 128 100 €, octroyée, dans le cadre de la révision de notre SCoT, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, plus précisément du service de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

Dans ce contexte, il vous sera proposé d'employer notre épargne brute ainsi dégagée en s'appuyant sur un seul et unique objectif : Être à l'écoute des territoires. Aussi, tout en tenant compte de notre obligation de maintenir notre capacité d'investissement à un bon niveau pour permettre de répondre sans délai aux besoins que pourraient exprimer les trois EPCI membres, il vous sera proposé de, et comme nous nous le devons, contribuer à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement imposé aux collectivités territoriales et donc aux EPCI membres.

Les projets pour 2019

Ainsi, et concernant les principales dépenses d'investissement à venir, il vous sera proposé de finir la réalisation de la révision du SCoT (fin de marché avec le bureau d'études ainsi que l'inscription des frais connexes, mais impactant, liés à l'enquête publique), et d'inscrire les dépenses relatives à l'étude mobilités douces (Élaboration d'un schéma global des itinéraires des randonnées pédestres vtt et cyclos) engagées il y a quelques semaines maintenant et pour laquelle nous avons obtenu, dans le cadre de l'ingénierie PRADET de la Région des Hauts-de-France, une subvention d'équipement de 50%, le solde étant financé sur nos fonds propres.

J'évoquais à l'instant la participation du Scota à l'effort d'économie des collectivités, cet effort sera donc partagé par le syndicat mixte en proposant une réduction de sa cotisation de l'ordre de 10 %. L'objectif ici affiché est d'amener le montant des cotisations au niveau des dépenses de structures du Syndicat tout en prévoyant une étude dont la nature sera déterminée par l'attente des EPCI. Si nous sommes amenés à lancer une étude plus lourde, le Scota fera appel à ses membres pour en obtenir le financement (cotisation affectée, avance remboursable), sans bien entendu négliger les recherches de financement externes.

Ressources humaines

Globalement, hormis la fin de contrat d'un agent qui voit sa mission se terminer au 31/01/2019 et dont le remplacement n'est pas prévu, il vous sera proposé, pour l'année à venir, de maintenir les effectifs de 2018.

Tableau des effectifs au 01/01/2018

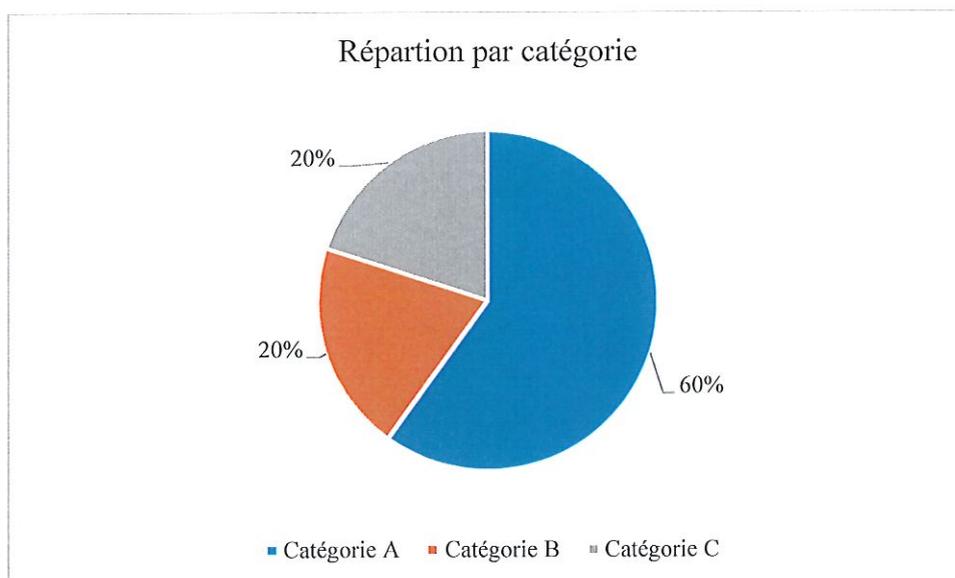
État des effectifs au 01/01/2018	Titulaires / Stagiaires			Contractuels				Total
	Cadre d'emplois	NB	ETP	CDD		Autres		
				Nb	ETP	Nb	ETP	
Direction	Catégorie A	3	1,75	0		0	0	3
Chargé(s) de mission	Catégorie A	0	0	1*	1	0	0	1
	Catégorie B	1	1	0	0	0	0	1
Assistante	Catégorie C	1	1	0	0	0	0	1

* fin au 31/01/2019

Le personnel de la structure

Répartition par catégorie :

La catégorie A représente 60 % des effectifs



Catégorie A

1 Directeur Général des Services

2 Directeurs de pôles

Catégorie B

1 chargée de mission urbanisme

Catégorie C

1 assistance administrative

Répartition par statut :

80 % de titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 75% de catégorie A et 25 % de catégorie B

20 % de stagiaires. Sur l'ensemble des stagiaires, 100 % en catégorie C.

A noter que 60 % des agents sont mis à disposition au ScotA, contre remboursement, par la Communauté urbaine d'Arras et 40 % sont des agents du Syndicat Mixte.

Endettement

A la lecture du tableau ci-dessous, vous constaterez que l'avance remboursable octroyée en 2012 par la Communauté urbaine d'Arras sera intégralement remboursée en 2021.

Tableau de remboursement de l'avance remboursable

AVANCE REMBOURSABLE CUA		
Versé par la CUA - 2012		Solde à devoir
	200 000	200 000
2012	20 000	180 000
2013	20 000	160 000
2014	20 000	140 000
2015	20 000	120 000
2016	20 000	100 000
2017	20 000	80 000
2018	20 000	60 000
2019	20 000	40 000
2020	20 000	20 000
2021	20 000	0

Conclusion

Au vu des besoins de financement relatifs à l'administration générale, des actions que nous venons d'identifier, cette première simulation, nous permet d'ouvrir le débat sur la proposition faite d'élaborer le budget primitif 2019 tel que :

- Réduire le montant de la cotisation pour l'année 2019 ;
- Ajuster les dépenses de la section de fonctionnement ;
- D'inscrire les dépenses et recettes d'investissement :
 - o Solde du marché lié à la révision du SCoT
 - o Dépenses relatives à l'enquête publique
 - o Inscriptions des crédits, en dépense et en recette de l'Étude mobilité douce
 - o Remboursement de l'annuité 2019 de l'avance remboursable.

Après débat, et compte tenu de ce que précède il est proposé de :

- Réduire le montant de la cotisation pour l'année 2019 ;
- Ajuster les dépenses de la section de fonctionnement ;
- D'inscrire les dépenses et recettes d'investissement :
 - o Solde du marché lié à la révision du SCoT
 - o Dépenses relatives à l'enquête publique
 - o Inscriptions des crédits, en dépense et en recette de l'Étude mobilité douce
 - o Remboursement de l'annuité 2019 de l'avance remboursable.

Adopté à l'unanimité.



**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Scota**



Pascal LACHAMBRE